



AVIS D'OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER

Portail des concours de la fonction publique hospitalière - <https://www.concours-fph.ars.santé.fr>

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU le décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs hospitaliers,

VU l'arrêté du 19 juin 2024 fixant la nature des épreuves, les règles de composition des jurys et les modalités d'organisation des concours et examens pour accéder au corps des ingénieurs hospitaliers et au corps des ingénieurs chef hospitaliers

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 02 juin 2025 ainsi que l'ouverture du concours sur titres d'ingénieur hospitalier sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 1^{er} septembre 2025, en vue de pourvoir 3 postes dans les spécialités suivantes :

Contrôle de gestion – 1 poste	Recherche en sciences des données – Data manager – 1 poste Recherche en sciences des données – Statisticien – 1 poste
Evelyne GUILLERMIN (04.67.3)3.98.98 e-guillermin@chu-montpellier.fr	Christine GISBERT (04.67.3)3.88.09 c-gisbert@chu-montpellier.fr

Ce concours est ouvert :

- Aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, d'un diplôme d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'un des domaines mentionnés à l'article 2 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé,

Le dossier de demande d'équivalence se trouve sur l'INTRANET du CHU : Ma vie Pro – Accès personnel non médical-mon parcours Ma carrière – Ma carrière- Mes Concours et Examens- demande d'équivalence -
Dossier à remettre en même temps que le dossier d'inscription au concours

- **Clôture des inscriptions le 30 septembre 2025 minuit**
 - (Le cachet de la poste faisant foi)

- Le dossier d'inscription et la notice sont :

- **Sur l'INTRANET du CHU :** *Ma vie Pro-Accès personnel non médical-Mon parcours ma carrière-ma carrière-mes concours et examens- concours*
- **Ou sur la page INTERNET du CHU :** www.chu-montpellier.fr - *Travailler au CHU ⇨ Examens et concours*
 - ⇨ *Concours hors écoles paramédicales*

Montpellier, le 1^{er} septembre 2025

P/ La Directrice Générale et par délégation,

Directrice Adjointe en charge du Pilotage RH
et des Organisations



Pascale CUBERES

NOTICE**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
Grade : INGENIEUR HOSPITALIER**

Contrôle de gestion – 1 poste	Recherche en sciences des données – Data manager – 1 poste Recherche en sciences des données – Statisticien – 1 poste
Evelyne GUILLERMIN (04.67.3)3.98.98 e-guillermin@chu-montpellier.fr	Christine GISBERT (04.67.3)3.88.09 c-gisbert@chu-montpellier.fr

DESCRIPTION DES FONCTIONS**Art. 2 du décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024**

Les ingénieurs hospitaliers constituent un corps à caractère technique et scientifique, classé dans la catégorie A mentionnée à l'article L. 411-2 du code général de la fonction publique.

Les ingénieurs hospitaliers exercent des fonctions de conception et d'encadrement, selon leur spécialité, dans les domaines relatifs :

- 1° A l'ingénierie ;
- 2° A la gestion technique et à l'architecture ;
- 3° Aux infrastructures et aux réseaux ;
- 4° A la prévention et à la gestion des risques ;
- 5° A l'informatique, aux systèmes d'information et à la gestion des données ;
- 6° Au champ biomédical ;
- 7° A la recherche clinique ;
- 8° A toute autre activité à caractère technique et scientifique.

Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, d'études ou de conduite de projets dans leurs domaines de spécialité.

Ils sont chargés de la gestion d'un service technique ou d'une partie d'un tel service.

Les ingénieurs hospitaliers peuvent en outre, sous réserve des nécessités de service, participer à des enseignements de formation continue, des actions de recherche ou des missions pour le compte d'autres établissements relevant de l'article L. 5 du code général de la fonction publique, dans le cadre de conventions passées entre établissements.

CONDITIONS D'INSCRIPTION**Peuvent faire acte de candidature :**

- ouvert aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, d'un diplôme d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'un des domaines mentionnés à l'article 2 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé ;

Peuvent être admis au concours :

Les candidats satisfaisant aux dispositions du code général de la Fonction Publique, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

- 1 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

- 2 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- 3 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- 4 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,
- 5 - Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

NATURE DES EPREUVES

Le concours externe sur titres prévu au 1° de l'article 4 du décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier soutenu par le candidat au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au corps des ingénieurs hospitaliers.

PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, à réception par le Service des Concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessous listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le dossier du candidat devra être fourni **en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)**, la composition du dossier est laissée à l'appréciation du candidat, cependant, il devra être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

- 1) **Le dossier d'inscription** au concours daté et signé.
- 2) Une demande d'admission à concourir.
 - a. La réglementation ne mentionne pas de lettre de motivation dans les pièces à joindre par le candidat, cependant, celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.
Elle devra être adressée à Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue, Centre Administratif André Bénech, 191 avenue du Doyen Giraud, 34295 Montpellier Cedex 5.
- 3) **Un curriculum vitae** détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi.
- 4) **Copie des titres de formation (diplômes)**, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire.
- 5) **La fiche du poste occupé validée et signée** par l'encadrement, **pour les agents du CHU de Montpellier uniquement**,
- 6) **Les 3 dernières fiches d'évaluations**. Ces documents sont à fournir uniquement pour les agents du C.H.U. de Montpellier.
- 7) **Photocopie de la carte nationale d'identité française** ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, ou du passeport.
- 8) **Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté** (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats Français ayant moins de 25 ans).
- 9) **Uniquement** : 1 enveloppe autocollante demi-format affranchie au tarif en vigueur (229x162) comportant le nom et le prénom du candidat et libellées à son adresse, *(pour l'envoi des résultats)*

Pour faciliter le traitement de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir le présenter dans l'ordre des pièces demandées

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les résultats seront envoyés par courrier, affichés dans les locaux du C.H.U. de Montpellier et mis en ligne sur les sites Internet et Intranet (*site interne du CHU*).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Article 14 de l'arrêté du 27 septembre 2012 :

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions générales prévues par la loi du 23 décembre 1901. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude

Envoi du dossier :

Le dossier de candidature devra être produit en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)

Version papier	Version dématérialisée
<p>Par courrier recommandé avec accusé de réception :</p> <p>Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue "Examens & Concours" Centre Administratif André A. Bénech 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER Cedex 5</p>	<p>Déposer un dossier scanné en un seul document, format PDF, en précisant votre Nom, Prénom et le libellé du Concours, en cliquant sur le lien suivant :</p> <p>Contrôle de gestion https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/rNGJwTC7w452YQy</p> <p>Code confidentiel à copier/coller : E /'A@Lou9 *****</p> <p>Recherche en sciences des données – Data manager https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/7ncfkmq6kJL5X7Q</p> <p>Code confidentiel à copier/coller : J}uc?\33/y *****</p> <p>Recherche en sciences des données – Statisticien https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/GkAMHFxS2cwSqEP</p> <p>Code confidentiel à copier/coller : V5Qf=&&}PC</p>

Christine GISBERT/ Evelyne GUILLERMIN

☎ 04.67.33.88.09/04.67.33.98.98

Code général de la Fonction Publique

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

NOM : _____

PRENOM : _____

A- Intitulé exact du Concours/Examen : Reporter l'information figurant sur l'Avis d'ouverture et sur la notice.

Intitulé exact du concours/examen (Grade) : _____

Spécialité _____

de l'année 20_____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire (articles 34 et suivants). Elle garantit un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification pour les données vous concernant, auprès du service organisateur du concours.

Cadre réservé au service "Examens & Concours"

Cachet d'arrivée

Remise AR

Contrôle

B - Votre état civil et votre situation :

M Mme

Écrivez en MAJUSCULES très lisibles

Votre nom d'usage (Epoux (se)) _____

Nom de famille (Naissance) _____

Vos prénoms _____

Votre date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (JJ-MM-AAAA) Département et Pays de naissance _____

Votre nationalité Française Ressortissant de l'Union Européenne

Votre situation familiale : Célibataire Concubin(e) Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e)

Votre adresse : _____

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____ Pays : _____

Téléphone portable (obligatoire) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone du service (recommandé) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail _____@_____

Êtes-vous en situation régulière au regard du service national ? oui non Services accomplis : oui non

Attestation de participation à la journée défense et citoyenneté, à fournir, pour les candidats français ayant moins de 25 ans.

Êtes-vous en situation de handicap ? oui (fournir justificatif)

Si oui, souhaitez-vous un aménagement d'épreuves :

oui (Joindre obligatoirement un certificat médical détaillant l'aménagement souhaité et une demande écrite) non

SI VOUS ETES CANDIDAT MINEUR non émancipé OBLIGATOIRE : Joignez un engagement daté et signé d'un de vos parents, rédigé comme suit : En qualité de (père, mère ou tuteur), je soussigné(e) (nom et prénom) autorise : (nom et prénom du candidat) à prendre part aux épreuves du concours.

Êtes-vous en position d'activité ? oui non

Si oui, quelle est votre situation professionnelle actuelle : _____

C – VOS DIPLOMES OBTENUS :

Vos diplômes : Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5 Niveau 6 Niveau 7 Niveau 8
(cochez) CAP/BEP Baccalauréat Bac + 2 Bac + 3 et +4 Bac + 5 Bac + 8

Intitulé du diplôme le plus élevé (avec secteur d'études) : _____

Année d'obtention

|_|_|_|_|

Votre diplôme spécifique requis pour le concours (Précisez intitulé) : _____

Année d'obtention

|_|_|_|_|

DEMANDE D'EQUIVALENCE

Si vous ne remplissez pas la condition de diplômes, et que l'avis d'ouverture le prévoit, faites-vous une demande d'équivalence ? oui non

SITUATIONS PARTICULIERES (joindre obligatoirement un justificatif) : Dispense de diplômes

Sportif de haut niveau

Parent de 3 enfants et plus (joindre photocopie de livret de famille) :

Article L221-3-code du sport

Décret n°81-317 du 7 avril 1981

Pour les agents publics, précisez :
D – VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE *Cochez les cases correspondant à votre situation*

FONCTIONNAIRE OU AGENT NON TITULAIRE

Date d'entrée dans une administration :
____/____/____ (JJ-MM-AAAA)

Date d'entrée au CHU de Montpellier :
____/____/____ (JJ-MM-AAAA)

N° de Matricule si agent CHU :
01/____/____/____

Actuellement vous relevez de la
Fonction Publique :

- D'Etat
 Territoriale
 Hospitalière

Grade actuel :

Votre échelon : _____

Depuis le : ____/____/____
(JJ-MM-AA)

POSITION ADMINISTRATIVE : Titulaire Stagiaire Contractuel Autres Précisez _____

Nom de l'administration, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui vous emploie actuellement :

Adresse : _____

Service actuel : _____ Tél. du service : ____/____/____

Code postal | | | | | Ville _____

E – VOTRE DECLARATION (cochez)

Je reconnais avoir pris connaissance du programme et des conditions du concours ou examen **et m'engage à suivre la formation d'adaptation à l'emploi prévue par la réglementation.**

Je suis informé(e) que les résultats du concours feront l'objet d'une publication et d'une diffusion sur Intranet et Internet.

Je certifie que je remplis les conditions requises pour concourir.

En cas de succès au concours, je ne pourrai être nommé(e) que si je remplis les conditions exigées statutairement et notamment les conditions d'aptitude physique prévues par la réglementation. Toute déclaration inexacte ou incomplète me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au concours.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts. Je m'engage à fournir à l'Administration les pièces complémentaires qui sont demandées dans la notice explicative du concours à télécharger sur Intranet et Internet afin de compléter mon dossier de candidature.

Date de votre demande

____/____/____
(JJ-MM-AAAA)

Votre signature
précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Vous trouverez toutes les informations (Dossier d'inscription, avis d'ouverture, notice, décisions, dossier de demande d'équivalence, dossier RAEP)

Sur le Site Intranet du CHU de Montpellier en cliquant sur le lien : **INTRANET**

Et

Sur le site Internet du CHU (sauf dossier de demande d'équivalence et dossier RAEP) en cliquant sur le lien : **INTERNET**